

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 005-6669/19/BM

**■ Demande de subventions d'investissement concernant l'actualisation du plan de Massif des Etangs
MET 19/12078/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certaines opérations qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Pour le programme 2020 du plan de Massif des Etangs, il est envisagé de réaliser une étude pour l'actualisation du Plan de Massif des étangs. Le précédent Plan de Massif des Etangs a couvert la période 2008-2017.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'État et du Département des Bouches-du-Rhône.

Le coût prévisionnel de ce programme est estimé à 20 000 euros HT.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

État	40%	8 000 euros HT
Département des Bouches du Rhône	40%	8 000 euros HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	20%	4 000 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 19 septembre 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'actualisation du Plan de Massif du territoire du Pays de Martigues qui s'est terminé en 2017.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention d'un montant global de 16 000 euros HT auprès de l'État et le Département des Bouches-du-Rhône.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention attributive de subvention qui en découlera ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2020 Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Opération 2016611100.

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget primitif 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux articles 1311 pour l'Etat et 1313 pour le Département, fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA